

Les études sont finies. Et maintenant ?

Chaque année, des milliers d'étudiants se retrouvent sur le marché de l'emploi. Et la plupart ignorent les avantages auxquels ils ont droit. Il est d'ailleurs conseillé de s'inscrire directement au Forem : plusieurs accompagnements sont proposés aux jeunes demandeurs. Et s'inscrire permet de démarrer son « stage d'insertion professionnelle » qui dure 310 jours. Tout au long de cette période, des formations gratuites sont proposées, des offres d'emploi sont envoyées et un accompagnement est assuré par un conseiller. Si, au bout de cette période, aucun poste n'a été décroché, et si le demandeur a reçu au moins deux évaluations positives, il pourra bénéficier d'allocations d'insertion.

CHOISIR SON MÉTIER

Pour les jeunes de moins de 25 ans, d'autres options avantageuses sont mises en place par le Forem. L'employeur peut notamment bénéficier d'une réduction de 700 euros du coût de recrutement s'il engage un jeune demandeur d'emploi de moins de 25 ans

sans expérience et qui n'a pas occupé de poste depuis plus de 18 mois.

Cette allocation de travail de 700 € est versée directement au jeune. L'employeur, lui, la déduit du salaire de son nouvel employé.

Les conseillers Forem sont là aussi pour aider les plus jeunes à se diriger et à se rendre compte de toutes les portes qui viennent de s'ouvrir à eux, une fois le diplôme en poche. Grâce au Forem, le jeune demandeur d'emploi a accès à différents outils. Comment faire un bon CV ? Comment assurer lors d'un entretien d'embauche ? Comment choisir son métier ? Il est également possible de « tester » différents métiers avec les Essais métiers du Forem ou les stages de Mise en Situation Professionnelle.

Le Forem publie également, chaque année, une liste des métiers en pénurie. Quelques exemples parmi ceux-ci : maître d'hôtel, pharmacien, chauffeur poids lourd, boucher, technicien frigoriste, dessinateur de la construction, médecin généraliste, technicien de laboratoire de recherche, etc. ●

M.PZA